



## DECISION MUNICIPALE N° 04 /DM/SG/C/DTKA/ 2025 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS AUX ENTREPRISES

Le Maire de la Commune de DATCHEKA,  
Chevalier du mérite camerounais

*Vu la Constitution ;*

*Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;*

*Vu la loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;*

*Vu le décret n°93/321 du 25 novembre 1993, portant création de la Commune de DATCHEKA ;*

*Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;*

*Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*

*Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;*

*Vu l'arrêté n°000367/A/MINDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février dans la Commune de DATCHEKA, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême Nord.*

*Vu l'Arrêté conjoint n°000031/AC/MINDEVEL/MINFI du 03 mars 2021 fixant le calendrier budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;*

*Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;*

*Vu la Lettre-Circulaire N°00013995/LC/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2025 ;*

*Vu la décision municipale n° 06/DM/SG/C/DTKA du 23 avril 2024 constatant la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de DATCHEKA ;*

*Considérant le budget communal de l'exercice 2025 ;*

*Considérant les nécessités de service.*

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont adjudicataires du Marché et Lettres Commandes respectivement aux :

- AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL N° 07/AONO/C-DATCHEKA/CIPM/2025 DU 29/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX LOGEMENTS D'ASTREINTES DES ENSEIGNANTS DE TYPE T2 A GOLOMPUI
- AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL N°08/AONO/C-DATCHEKA CIPM/2025 DU 29/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX LOGEMENTS D'ASTREINTES DES ENSEIGNANTS DE TYPE T3 A GOLOMPUI
- AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL N°09 / 2025 / AONO / C-DATCHEKA CIPM/T-BEC DU 29/01/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC LATRINE A QUATRE COMPARTIMENTS AU CSI DE GANGALANG ET DE KONKORONG DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD. ;
- AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°10 /2025/AONO/C-DATCHEKA/CIPM/T-BEC DU 30/01/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN

ATELIER MULTIFONCTION AU CMPJ DE DATCHEKA DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,  
REGION DE L'EXTREME-NORD.

- AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°11 / 2025 / AONO / C-DATK / CIPM / ROUTE DU 31/01/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE GUEBENANGA-LYCEE GOBIN-DADJAO-GOLONHOBE-GOLOMPOUI(7,5KM) DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Les entreprises conformément au tableau ci-dessous

N°	Entreprises	N° AVIS	Travaux	Localités	Montants corrigés TTC en FCFA	Délais d'exécution
01	AMNE GROUP-SARL	N° 07/AONO/C-DATCHEKA/CIPM/2025 DU 29/01/2025	CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX LOGEMENTS D'ASTREINTES DES ENSEIGNANTS DE TYPE T2 A GOLOMPOUI	GOLOMPOUI	50 000 000	03 Mois
02	AMNE GROUP-SARL	N°08/AONO/C-DATCHEKA/CIPM/2025 DU 29/01/2025	CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX LOGEMENTS D'ASTREINTES DES ENSEIGNANTS DE TYPE T3 A GOLOMPOUI	GOLOMPOUI	36 000 000	03 Mois
03	ETS ALDJANNA HAMID	N°09 / 2025 / AONO / C-DATCHEKA/ CIPM/T-BEC DU 29/01/2025	CONSTRUCTION D'UN BLOC LATRINE A QUATRE COMPARTIMENTS AU CSI DE GANGALANG ET DE KONKORONG	GANGALANG KONKORONG	7 999 998	03 Mois
04	ETS NGONAI JULIENNE CENTER	N°10 /2025/AONO/C-DATCHEKA/CIP M/T-BEC DU 30/01/2025	CONSTRUCTION D'UN ATELIER MULTIFONCTION AU CMPJ DE DATCHEKA	DATCHEKA	14 999 900	02 Mois
05	AMNE GROUP-SARL	N°11 / 2025 / AONO / C-DATK / CIPM / ROUTE DU 31/01/2025	D'OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE GUEBENANGA-LYCEE GOBIN-DADJAO-GOLONHOBE-GOLOMPOUI(7,5KM)	GUEBENANGA GOBIN DADJAO GOLONHOBE GOLOMPOUI	23 000 000	03 Mois

Article 2 : Les Directeurs des Entreprises adjudicataires évoquées à l'article 1<sup>er</sup>, sont invités sous huitaine à passer à la Mairie de DATCHEKA signer les Lettres Commandes et marché considérés.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée puis communiquée partout où besoin sera./.

DATCHEKA, le 12 Mars 2025

Ampliation :

- PREFET/MD/YGA
- CHEF D'ANTENNE ARMP/MRA ;
- DDMINMAP/YGA ;
- DDMINDEVEL/YGA ;
- PRESIDENT CIPM/DIKA;
- INTERESSES ;
- ARCHIVES/CHRONO.

